
Lettre.

Numéro d'inventaire : 1979.36583

Auteur(s) : Georges Cuvier

Type de document : correspondance

Éditeur : non renseigné (Paris)

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1830

Description : Papier filigrané (lignes et coquille), parsemé de taches brunes. En-tête imprimé "Université de France Académie de paris".

Mesures : hauteur : 250 mm ; largeur : 198 mm

Notes : Cuvier, alors chancelier de l'Université, fait part des observations du conseil académique dont il est membre au président d'un comité académique à propos d'un règlement applicable aux écoles. Il lui demande d'entériner les modifications que le conseil a apporté à ce règlement sur les chapitres des modes d'enseignement (individuel ou mutuel) et des pratiques religieuses (messe du jeudi). La lettre est datée du 7 mars 1830.

Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

Académie
de Paris.

Université de France.

Paris le 9 Mars 1830.

Monsieur le Président.

Les observations à celles que j'avais eu l'honneur de vous communiquer
de la part du conseil académique n'ont pu être fournies à son
examen qu'à la dernière séance qui a eu lieu Vendredi
dernier, et c'est par cette raison qu'il ne vous a pu être
répondue plutôt à ce sujet.

Ce conseil après avoir examiné vos observations avec le plus grand
soin, a maintenu les premières résolutions. Il a pensé que
les modifications qu'il apportait à votre règlement ne pouvaient
nuire en rien à la discipline du système ou à la surveillance du
conseil; que le règlement, dans quelques articles, ^{le règlement} ~~devrait~~ ^{serait} plus
régulier, et que la suppression de tout ce qui n'est relatif qu'à
l'application de l'enseignement ~~serait~~ ^{serait} à son caractère.